

XL Airways stoppe la vente de ses billets

La compagnie aérienne française a annoncé sur son site internet l'arrêt de la vente des billets. XL Airways serait en proie à de « grandes difficultés financières ».

La compagnie en redressement judiciaire

Sale temps pour les compagnies aériennes françaises. Quelques jours après le placement en liquidation judiciaire d'Aigle Azur, la compagnie XL Airways a annoncé, jeudi 19 septembre sur son site internet l'arrêt de toutes les ventes de billets dès ce jeudi.

Après de « grandes difficultés financières », la direction a annoncé avoir « déclaré l'entreprise en cessation de paiements et enclencher une procédure de redressement judiciaire ». Depuis plus d'un an, XL Airways cherchait des repreneurs pour tenter de régler ses problèmes financiers. Des négociations « qui n'ont pas abouti » et qui oblige la compagnie à se placer « sous la protection du Tribunal de Commerce de Bobigny », assure le communiqué.

Des vols annulés à partir du 23 septembre

Les vols prévus pour le week-end des 21 et 22 septembre seront bien maintenus. Mais les voyages programmés à partir du 23 septembre sont « susceptibles d'être annulés ». Les passagers sont invités à vérifier le statut de leurs vols, notamment ceux ayant un vol retour après le 23 septembre. Un numéro vert est mis à la disposition des passagers : +33 03 51 86 00 51. Les statuts des vols sont bien mis à jour en temps réel sur le site de la compagnie.

XL Airways transporte chaque année plus de 700.000 passagers et emploie 570 personnes. Fondée en 1994, la compagnie s'est spécialisée dans les vols vers les Caraïbes, les États-Unis, La Réunion et le bassin méditerranéen. Le syndicat Force Ouvrière d'Air France a mis en cause sur son compte Twitter « le poids des taxes » qui sont en train « de couler l'industrie du transport aérien français ».